



## Morsure de chien

-----  
Par bobino51

Bonjour,

Mon chien (Jeune berger allemand) a mordu une voisine au mollet (6 points de sutures).

Nous avons ait le nécessaire que ce soit au niveau assurance, marie et vétérinaire.

Les voisins malgré le ait d'avoir mis nos assurances en relation ont déposé plainte à la gendarmerie.

La mairie nous imposant l'étude comportementale pour le classement du chien.

Nous l'emmenons chez un vétérinaire agréé qui classe notre chien en niveau 2.

Nos voisins demande à la mairie une contre expertise car ils veulent l'euthanasie du chien.

Le maire de la commune nous exige de voir un autre vétérinaire agréé, nous nous exécutons et allons voir un autre vétérinaire agréé par la préfecture, qui lui nous classe le chien en niveau un de dangerosité.

Nous avons en parallèle repris quelques cours avec un dresseur canin qui nous a fait une attestation en faveur de notre chien.

Nous apprenons qu les voisins sont allés voir le vétérinaire qui avait classé le chien niveau 1 et lui ont demandé de leur faire un courrier en disant que le chien devrait être vu par le Dr DIAS à l'école vétérinaire de Toulouse au vu du dossier médical de la victime de la morsure. Pour info le dr DIAS est le vétérinire qui a évalué les chiens dans l'affaire Elisa Pilarsky. Nous avons rendez vous le 6 Mars.

Nous venons d'être entendu par les gendarmes la semaine dernière et le procureur a classé l'affaire sans suite hier (classement 21).

Devons nous quand même allé voir ce troisième vétérinaire à nos frais (190 euros plus péage et essence pour 180km) sachant que le procureur ne le demande pas?

Est ce que le maire de la commune peut nous l'exiger à nos frais?

Merci de votre réponse.

Bien cordialement.

-----  
Par ESP

Bonjour

Seule la justice peut vous contraindre à une expertise complémentaire.

-----  
Par bobino51

Merci pour votre réponse, mais le maire me demande d'y aller quand même et de le prendre a ma charge (je viens de l'avoir à l'instant au téléphone), il me dit qu'il fait ce qu'il veut sur sa commune et qu'il ne veut pas s'arrêter là. Y a t'il un texte qui me permet de lui dire que je ne suis pas aobligé

-----  
Par morobar

Bonjour,

Y a t'il un texte qui me permet de lui dire que je ne suis pas aobligé

La bonne question est: il y a t -il un texte qui permette au maire de m'imposer ce qu'il veut.

La réponse est non.